

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNEE REPUBLICAINE.

DECADI 30 Messidor.

(Ere vulgaire)

Samedi 18 Juillet 1795.

Négociations avec l'Espagne, qui doivent s'ouvrir à Saint-Sébastien. — Pèlerinage du duc de Parme. — Etat des troupes russes qui se trouvent en Pologne — Instances de l'Impératrice de Russie pour engager le roi de Prusse à annuler le traité de paix avec la France. — Nouvelles du Havre. — Camp tracé sous les murs de Lyon. — Lettre d'un voyageur au rédacteur. — Discussion et décret sur la contribution mobilière. — Arrestation de 400 agitateurs. — Nouvelles de l'armée d'Italie. — Victoire remportée sur les Espagnols. — Renvoi de Joseph Lebon devant le tribunal criminel d'Amiens. — Discussion sur la constitution.

A V I S.

Les Souscripteurs et les agens des postes, dont les Abonnemens expirent à la fin de Messidor, sont invités à les renouveler incessamment, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption. Depuis le commencement de ce mois, le prix est de 55 liv. pour six mois, et 30 liv. pour trois mois. Les Abonnés qui ne se sont pas conformés ou qui ne se conformeront point à ce nouveau prix, sont priés d'en faire passer le complément, à moins qu'ils ne préfèrent de recevoir cette Feuille au prorata de la somme qu'ils auront envoyée.

E S P A G N E.

De Madrid, le 9 juin.

Dans la semaine dernière, le courrier pour l'Italie eût ordre de s'embarquer à Barcelonne & de diriger son voyage par Gènes, comme il faisoit autrefois. Le 3, on vit le marquis d'Iranda quitter cette capitale pour se rendre à Saint-Sébastien. Il étoit à Aranjuez, dans sa maison de campagne, quand il reçut l'ordre du roi de se transporter sur-le-champ à la cour, où il eût une longue conférence avec le roi, la reine, & le premier ministre. Ce dernier lui donna une lettre en français pour le général Montey, qui commande l'armée de la Biscaye. Immédiatement après cette entrevue, Iranda partit pour sa destination. Le peuple espere beaucoup de cette mission, & il applaudit au choix qu'on a fait pour la remplir. Le marquis d'Iranda est déjà, il est vrai, fort âgé; mais il est regardé comme un homme d'un véritable talent, d'une grande prudence, & passe pour être très-versé dans les matieres politiques & commerciales, étant un des plus riches banquiers d'Espagne.

Le bruit court que M. Bourgoing, qui a été précédemment chargé des affaires de France auprès du cabinet de Madrid, doit se trouver à Saint-Sébastien, & qu'on doit ouvrir en ce lieu les conférences pour la paix. On pense

qu'il ne sera pas difficile de l'établir; & déjà l'on parle d'envoyer à Paris le marquis d'Iranda pour arrêter définitivement le traité; déjà on fait circuler ici une copie des préliminaires qu'on suppose devoir avoir lieu; mais pour les publier, il est plus prudent d'attendre l'issue des négociations & les résolutions des cabinets.

Le nouvel ambassadeur d'Angleterre, qui est arrivé à Cadix depuis le 25 du mois dernier, étoit attendu ici sous peu. On apprend qu'il a suspendu son voyage. La frégate qui la conduit ici a déjà mis à la voile pour retourner en Angleterre. Elle doit transporter à Portsmouth une grande somme d'argent, appartenant au commerce & à la contrebande.

I T A L I E.

De Milan, le 28 juin.

Toute l'Italie parle d'un pèlerinage qu'a fait le duc de Parme. On sait que ce prince, que a eu pour instituteur Condillac, un des philosophes les plus éclairés du siècle, n'a retenu que les leçons de sa nourrice ou des bonnes qui ont pu soigner son enfance, & qu'il est superstitieux comme une vieille religieuse. Autant qu'il est en lui, il mène la vie d'un moine: il a adopté l'ordre des Dominicains, s'est imposé leurs vœux, s'acquitte ponctuellement de leurs offices, & porte leur habit dans l'intérieur de son palais. Chaque année il va faire un pèlerinage vers quelque pagode, bien renommée par ses miracles. On se doute bien qu'il a dû visiter Notre-Dame de Lorette; depuis, il a passé quelque tems à Camerino pour y rendre ses pieux devoirs au corps d'un saint né à Parme.

Cette année, c'est à Notre-Dame de la Couronne, près le lac de Gardia, dans les états de Venise, qu'il a décidé d'aller. Pour rendre sa résolution plus méritoire, il a cru devoir marcher à pied, & revêtir l'habit porté par cette espèce de voyageurs. On a vu le royal pèlerin enveloppé dans une robe grise, un long bâton à la main, sur le chef un chapeau rabattu, auquel pendoient des petites figures de saints, en étain, & un large crucifix sur

la poitrine. Ses courtisans accompagnoient ses pas ; mais comme ils ne brûlent pas de la sainte ardeur qui le consume , ils ont constamment fait route dans de bons carrosses.

Le gouverneur de Véronne a cru devoir donner les ordres nécessaires pour que le duc de Parme trouvât pendant sa course toutes sortes de commodités ; mais le prince ; qui ne cherche que des mortifications & des occasions de faire pénitence , n'a cédé à aucune des invitations qui lui étoient faites , & s'est borné par-tout au plus strict nécessaire.

Combien les croyans doivent-ils savoir gré au duc de Parme d'être allé , dans les conjonctures actuelles , solliciter par ses prières *Notre-Dame de la Couronne* ! Toutes les têtes couronnées de l'Europe ont besoin que leur patronne veuille bien faire des miracles en leur faveur : mais peut-être exige-t-elle que les autres rois joignent leurs dévotions à celles du pieux duc , qui , au fond , d'après la situation de l'Europe , a moins besoin de l'intervention céleste que ses confreres. On croit que l'infant , se trouvant si près de Véronne , a vu *Monsieur* , & qu'il a conseillé à son parent de faire force oraisons à *Notre-Dame de la Couronne* ; & que c'est là le moyen qui leur a paru le plus sûr pour conquérir la France.

POLOGNE.

Des frontieres , le 21 juin.

Selon des lettres de Saint-Petersbourg , le duc de Courlande a voulu quitter cette résidence , le 15 de ce mois. Le général-major de Lamsdorf a été nommé gouverneur en Courlande , & le conseiller de Hurko , vice-gouverneur.

D'après des nouvelles positives de la Pologne , l'armée impériale russe , sous le feld-maréchal comte de Suwarow est composée des troupes dont voici le détail.

Premiere division , sous le général Buxhowden , au camp près de Varsovie.

Cavalerie réguliere	3800 hommes.
Cosaques irréguliers	2500
Infanterie & chasseurs	14000

Deuxieme division , sous le général Lascey , près de Bielsk et Block.

Cavalerie réguliere	6300
Cosaques	1000
Basquises	2000
Infanterie	8000

Troisieme division , sous les ordres du général Scheven , près de Bresce et Apalin.

Cavalerie réguliere	5600
Cosaques	2000
Infanterie	9800

Quatrieme division , sous les ordres du général Danisow , près de Kozk et Minik.

Cavalerie réguliere	3800
Cosaques	2000
Infanterie	9800

Total 169600

A ces troupes se joindront ces jours-ci 10 000 hommes de recrues.

Les quatre divisions ont 169 pieces d'artillerie de campagne.

A L L E M A G N E.

De Hambourg , le 30 juin.

On assure ici que l'impératrice de Russie a fait des instances très-énergiques à la cour de Berlin pour engager le roi à annuler le traité qu'il a fait avec la France ; qu'on exige même de lui une réponse cathégorique à ce sujet , dont le terme est fixé au 22 de ce mois , & que de cette réponse dépendra l'exécution des mesures décisives que prendra l'impératrice.

Quelque extraordinaire que paroisse une démarche aussi impérieuse , on ajoute comme une circonstance qui vient à l'appui de cette opinion , que des émigrés français du premier rang , qui se disposoient à passer en Amérique , ont reçu des avis de Berlin , par lesquels on les invite à ne pas se presser de quitter l'Europe , attendu qu'il se prépare des événemens , d'où pourroit bien résulter leur prompt retour dans leur patrie. Tout cela annonce les manœuvres de toute espece que pratiquent les ennemis de la France pour s'opposer au retour de la paix & de l'ordre dans la république.

On dit aussi que le roi de Pologne a demandé au prince Repnin s'il pouvoit se regarder comme un souverain indépendant , ou comme le prisonnier des Russes à Grodno. Un prince qui en est réduit à faire une pareille question ne doit pas avoir besoin de la réponse.

F R A N C E.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Du Havre , le 26 messidor.

Le capitaine Fischer rapporte que la veille il a rencontré à la hauteur de la pointe de Perrés 4 frégates & un cutter anglais ; que ses papiers ont été visés ; mais qu'il lui a été permis de continuer son voyage , sans doute parce qu'il est en destination pour Liverpool ; que depuis six heures du soir jusqu'à six heures du matin , il étoit resté à travers le cap d'Antifer , faute de pilote , qu'il y avoit couru le danger d'être pris , ayant été chassé par une frégate anglaise , à laquelle il a échappé en forçant de voiles.

Le navire américain , *l'Adventure* , a été visité le 20 de ce mois , à l'embouchure de la Meuse , par 4 frégates ; 1°. il a été arrêté aux Dunes par trois cutters ; 2°. par une frégate , travers Saint-Vallery ; 3°. par une frégate anglaise , à la hauteur de la Hève , qui l'a retenu pendant 2 heures , & alloit le conduire en Angleterre ; mais comme elle n'a pas eu connoissance des subsistances qui étoient à bord , elle l'a laissé continuer sa route. Le capitaine de la frégate anglaise a avoué qu'il avoit pris , la semaine dernière , six bâtimens danois & suédois , chargés de froment ; & qu'il y a six frégates , un brick & plusieurs cutters en croisiere , depuis la Hougue jusqu'à la Hève.

On a reçu de la Hougue diverses lettres qui annoncent quelques projets de la part des Anglais. Cette baie est bloquée par 3 frégates , 2 grosses canonnières , 3 bricks , & un cutter ; de sorte que le convoi parti du Havre , il y a quinze jours , ne peut gagner Cherbourg.

Une des frégates & une canonnière se sont approchées de la rade, & ont canonné la corvette *la Vigilante* pendant 36 minutes. Cette corvette, soutenue par le feu du fort, n'a eu que de légères avaries dans son gréement & dans sa mâture; mais heureusement il n'y a eu personne de blessé. On croit que la frégate anglaise a reçu quelque dommage plus considérable, parce qu'on a remarqué qu'elle a dépassé ses mâts de perroquet & de hanc, & mis bas sa vergue de petit hunier.

Il paroît certain, d'après des lettres d'Isigny, que les Anglais ont pris possession des petites isles Saint-Marcou, où ils ont arboré le pavillon blanc. Leur but est sans doute de couper toute communication entre le Havre & Cherbourg, & la navigation d'Isigny se trouve tout à fait interceptée.

De Paris, le 29 messidor.

Nous recevons à l'instant une lettre de Rennes, du 23 messidor, qui contient les détail's suivans :

« La route depuis Alençon jusqu'à Rennes est encore infestée de brigands. Quatre escortes nous ont accompagnés successivement; les deux premières de vingt-cinq hommes, & les deux dernières de douze cents. Ils ont attaqué la diligence qu'ils ont pillée en partie; mais grâce à notre valeur & à celle de l'arrière-garde du bataillon qui protégeoient les députés en mission ici, & qui nous précédoient, nous sommes arrivés sains & saufs, avec les 25 millions, destinés à la solde des troupes. Les chouans environnent tellement cette ville, qu'on n'en peut sortir sans être escortés ».

Un convoi de quinze bâtimens, partis de Saint-Malo pour Brest, il y a quelques jours, sous l'escorte de deux chaloupes canonnières, a été pris tout entier par les Anglais.

On trace un camp sous les murs de Lyon; on en ignore la destination, mais on croit généralement dans cette malheureuse ville qu'on a des dispositions hostiles contre elle. Ce qui fortifie cette conjecture, ce sont les calomnies que l'on répand contre les Lyonnais. On les accuse d'avoir arrêté des bleds, destinés pour Paris; ce délit a été reconnu faux.

Nous avons annoncé le jugement de mort prononcé contre les membres de la commission populaire d'Orange; le fait suivant mérite d'être connu. Lorsque l'exécuteur se disposoit à conduire le tombeau au cimetière, le peuple le força à le traîner vers le Rhône; les cadavres de ces scélérats ont été précipités dans le fleuve.

Comme la convention a rapporté son décret sur *la Mar-saillaise*, les comités de salut public & de sûreté générale ont publié l'arrêté suivant, qui a été placardé dans tout Paris.

« Les comités de salut public & de sûreté générale, réunis,

Arrêtent qu'il ne sera chanté ni lu sur les théâtres d'autres airs, chansons & hymnes, que ceux faisant partie & qui sont contenus dans les pièces annoncées & qui seront joués.

« Les directeurs & artistes de chaque théâtre sont responsables de toute contravention de leur part au présent arrêté, qui sera affiché à Paris & à la porte de tous les spectacles ».

Je viens, citoyen, de parcourir en deux années à peu près toute l'Europe & une grande partie de l'Amérique septentrionale; par-tout on m'a parlé avec un grand intérêt de la révolution française; je n'ai pas trouvé un seul homme qui se soit montré indifférent à cet événement. Les vieillards & les ministres qui n'aiment pas en général les innovations, ne blâmoient pas celle-ci; mais ils paroissent craindre que les Français eussent trop négligé de donner des entours agréables à la liberté, pour laquelle ils battoient leurs ennemis & se battoient entre eux-mêmes. J'ai noté sur mon *album* que, me trouvant en Prusse auprès d'un vieil homme d'état, quelqu'un parla avec chaleur des massacres qui se commettoient en France en témoignant des craintes que ce mode d'acquérir la liberté ne fût inefficace. On sera justifié en France, dit le comte H..., de tout ce qu'on y a fait de bon & de mauvais, si les Français acquièrent la liberté & s'ils savent la conserver après l'avoir conquise. Comment, M. le comte, répliquai-je avec vivacité, vous attendez le succès pour décider du mérite d'une entreprise? Oui, monsieur, me dit-il, les nations & la postérité seront toujours de mon avis. Je partis de Berlin & j'arrivai en Pologne; là, je rencontrai de bons jacobins français qui me dirent qu'ils alloient, en peu de jours, détruire le trône de Pologne pour mettre en sa place la liberté & la république, qu'en ferez-vous? il n'y a point ici, me dirent-ils, de république, c'est une aristocratie abominable; nous allons rendre tous les Polonais égaux... Et heureux? — Mes jacobins haussèrent les épaules; ils alloient mettre la main à l'œuvre lorsque le général russe Swarow les mit en fuite au nom de Catherine & à coups de canon. Je passai avec eux dans la Transilvanie, où on m'assura que je trouverois beaucoup de Français; il y en avoit beaucoup, en effet; ils vivoient d'intelligence avec les habitans du pays; ils ne songeoient gueres à se rendre plus heureux qu'ils étoient: les missionnaires de Paris essayèrent de les retirer de cette quiétude d'habitude, la cour de Vienne le sut, & elle fit enlever les jacobins que je croyois ne plus retrouver nulle part. Je m'étois bien trompé. A Constantinople j'en rencontrai une assez gros détachement; ils essayoient fa de convertir à la liberté des membres du divan qui n'aimoient point du tout la liberté populaire, mais ils avoient réussi à susciter des querelles assez vives entre les janissaires & les autres troupes turques, & ils avoient été déjà employés avec profit à calmer des querelles qu'ils avoient allumées eux-mêmes. La Porte ne savoit pas encore s'il falloit aimer ou non la liberté de l'empire français. Je lus dans de bons & véridiques papiers publics de France que le sultan est de Paris des Français à cet égard. Mais comme la famine commençoit à régner à Stamboul pendant mon séjour, & que les chaleurs pouvoient ajouter bientôt à ce fléau celui de la peste, je m'embarquai sur un bâtiment anglais qui faisoit voile pour Naples.

La suite à demain.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen DOULCET.

Séance du 26 messidor.

Thibaut, au nom du comité des finances, a soumis à

la discussion un projet de décret sur la contribution personnelle, sur le célibat & sur les loix somptuaires.

Le premier article qui portoit qu'il seroit payé par tous les Français, jouissant de leurs droits & revenus, une contribution personnelle, à raison de 5 livres en assignats au pair, par chaque contribuable, a été renvoyé au comité pour en présenter une autre rédaction.

Les articles II & III ont été adoptés; ils portent en substance, que les simples manœuvres qui ne subsistent que de leur travail, & dont la journée n'excede pas 20 sous ou dix livres de pain, sont exempts de cette contribution; ils seront néanmoins admis à la payer volontairement.

Sont compris dans les contribuables tous les citoyens qui ont un revenu de 365 journées de travail évaluées comme ci-dessus.

L'article III est conçu comme il suit: Les hommes & femmes, âgés de plus de 30 ans, & non mariés, seront tenus de payer un quart en sus de toutes leurs contributions personnelles & taxes somptuaires. Les veufs & veuves qui ont des enfans, ou qui n'ont point le veuvage qu'après 45 ans, sont affranchis de ce paiement.

Quelques membres s'opposent à ce qu'on impose le célibat.

Lanjuinais dit que ce n'est pas le célibat qu'on impose, mais la richesse; l'homme qui n'a pas d'enfans étant, a revenu égal beaucoup plus riche que le pere de famille.

Henri Larivière pense qu'il est peu moral d'imposer le célibat. Aujourd'hui, dit-il, il suffit de se présenter devant le magistrat & de dire, *je prends une telle pour ma femme*, comme aussi de dire, *je renonce à vivre avec une telle comme son mari*. Il arrive que beaucoup de gens ont des enfans sans être mariés; ils supporteroient donc des charges dont les peres de famille doivent être exempts. — L'article est décrété.

L'article IV portoit, qu'indépendamment des taxes personnelles, il seroit payé des taxes somptuaires.

La premiere de ces taxes avoit pour objet les cheminées: le comité proposoit que pour les cheminées, autres que celles de la cuisine & du foyer commun, on payât, savoir, 3 livres pour la premiere, 6 livres pour la seconde, 12 livres pour la troisieme, & ainsi de suite, en augmentant dans la proportion double.

On s'est fortement élevé contre cette progression. Pour la vingtieme cheminée, a dit Garriac-Coulon, il en coûteroit plus d'un million.

Lanjuinais dit qu'il faudroit au mois excepter les ateliers: d'ailleurs, a-t-il ajouté, vous ferez boucher les cheminées, ce qui sera très-insalubre, & l'on se servira pour se chauffer de beaucoup d'instrumens dangereux qui donneront des maladies & souvent la mort.

On alléguoit en faveur de l'article, qu'il opéreroit une économie de bois, & qu'il avoit un objet de moralité, celui de porter les familles à vivre plus réunies.

On a demandé qu'il y eût un impôt, mais sans progression.

L'assemblée a décrété en principe que les cheminées seront imposées, & a renvoyé le surplus à l'examen de son comité des finances.

Marin, au nom de la commission des 21, a soumis à l'Assemblée l'acte d'accusation de Joseph Lebon; il a été adopté, & Joseph Lebon renvoyé devant le tribunal d'Amiens pour être jugé.

Delmas, chargé conjointement avec Gillet & Aubry de la direction de la force armée de Paris, écrit à l'Assemblée que Gillet est absent & Aubry occupé de travaux importants au comité de la guerre; il pense d'ailleurs que des pouvoirs importans ne doivent pas rester trop long-temps dans les mêmes mains; il propose en conséquence sa démission.

On demandoit que le comité de la guerre reprit la direction de la force armée.

Quelques membres s'y opposent, & insistent pour que la proposition soit d'abord renvoyée au comité de salut public.

André Dumont se range de cet avis; il dit que dans un moment de trouble, quand la convention a besoin de reprendre toute son énergie, la proposition doit être murie.

Le renvoi est décrété.

Delaunay, au nom du comité de sûreté générale, vient annoncer que ce comité ne cesse de poursuivre les agitateurs, ce fléau du peuple; 400 ont été arrêtés dans la dernière décade; la plupart étoient voleurs, des gens échappés des galeres ou flétris par la justice.

Le comité a pris des mesures aussi pour que la tranquillité ne soit pas troublée par les mouvemens qui ont eu lieu ces derniers jours.

Bayeux dit que ces agitateurs, ces gens repris de justice, se méloient dans tous les groupes.

Doulcet, au nom du comité de salut public, a annoncé que l'aile droite de l'armée d'Italie ne cessoit de puis quelque tems d'être harcelée par l'ennemi; plus de 1000 hommes en nombre du double, il avoit emporté l'important poste du col Therna; mais le lendemain nos soldats se sont précipités, la bayonnette à la main, dans les retranchemens, & ont obligé l'ennemi à abandonner définitivement ce poste.

Rabaud, après avoir exposé combien l'invention du télégraphe étoit utile, fait décréter qu'il en sera établi une nouvelle ligne de Paris à Landau.

Doulcet lit une lettre du représentant Meilhaud, qui écrit de Bayonne, en date du 21 messidor, que le général de brigade Villat, profitant d'une forte reconnaissance ordonnée par le général en chef, battu complètement les Espagnols qui ont été forcés de se retirer jusques sur les murs de Pampelune.

La lettre du général en chef, qui contient les détails n'est pas arrivée.

Le général de brigade Villat est élevé au grade de général de division.

Conformément au décret rendu par l'Assemblée, Daumon au nom de la commission des onze, présente le plan d'organisation des corps électoraux.

On demande que le commencement du titre IV, dont le plan que la commission va présenter fait partie, soit discuté d'abord. — Décrété.

L'on a discuté en conséquence la premiere section du titre IV du pouvoir législatif, qui a été entièrement décrétée avec quelques amendemens.

Nous ferons connoître ces articles demain.

*. * Livres Anglais & Italiens, Grammaires, Dictionnaires, Romans, Poètes, &c. & livres Français à vendre à l'amiable. S'adresser tous les jours, rue & Butte-des-Moulins, n°. 500; même maison que ce journal.